

La réglementation du Smart Building

Cours Synthèse de 1 jour - 7h

Réf : SMJ - Prix 2024 : 950CHF HT

Ce cours de synthèse vous permettra de découvrir les réglementations françaises et européennes en vigueur liées au Smart Building ainsi que les cadres de références et les labels.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

S'approprier les définitions et caractéristiques du bâtiment intelligent

identifier les acteurs du Smart Building

Comprendre le contexte réglementaire français et européen

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

pédagogie active

RÉFLEXION COLLECTIVE

travaux de réflexion sur des comparatifs des différentes démarches.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 02/2024

1) Le Smart Building

- Rappels des définitions, du vocabulaire spécifique et des acronymes.
- Définir les enjeux et le contexte réglementaire du Smart Building.
- Découvrir les métiers du Smart Building et les compétences nécessaires.

Démonstration : L'intervenant établit le cadre du Smart Building.

2) La réglementation française et européenne en vigueur

- L'objectif neutralité carbone 2050.
- RE2020 et Smart Building.
- Le décret Eco-Energie Tertiaire, le décret BACS, le décret Thermostat.
- La loi ELAN, la loi ESSOC, RGPD, accessibilité, mobilité...
- La directive européenne 2010/31/UE.
- Le Smart Readiness (SRI), le Digital Services Act (DSA).

Démonstration : L'intervenant présente l'ensemble des réglementations et échange avec les participants.

3) Les labels Smart Building

- Faire la distinction entre réglementation, norme, cadre de référence et label.
- Le référentiel Ready2Services(R2S) tertiaire et le R2S résidentiel.
- La rubrique NF Habitat bâtiment connecté.
- L'indice de flexibilité énergétique Goflex.
- Le label Wiredscore (tertiaire et logement), le label Smartscore et les autres labels concernés par le Smart Building.

Réflexion collective : Echanges entre les participants et l'intervenant.

4) Comprendre le décret BACS

- Les bâtiments concernés.
- Les obligations et les objectifs du décret BACS, suivis d'un exemple de déploiement.
- L'implication budgétaire et le financement du décret.

Echanges : Travaux et réflexion du groupe sur les évolutions et réglementations à venir.

PARTICIPANTS

Maîtres d'ouvrages publics et privés, collectivités territoriales, promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux.

BIM manager. Toute personne partie prenante d'un projet Smart Building.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière. Avoir suivi la formation "Le Smart Building au service du bâtiment durable" est un plus.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2024 : 26 juin, 25 sept., 11 déc.